Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 084-218401024-20261116-2026_D_117-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Séance du 16 NOVEMBRE 2026

Date de la convocation
10/11/2026

Date d'affichage
10/11/2026

Objet de la délibération

Avis sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société GRAVISUD

N° 117/26

L'an deux mil vingt-six et le seize novembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, M. ICARD, Mme BERNARD, M. BROVELLI, Mme BRAZARD, M. CHABRIER, Mme CHEREL, M. CHOMETTE, M. DIDNIK, M. JEGOU, Mme MIGLIORINI, Mme MOUNIER-SIRE, Mme TRACOL, M. BONHOMME, Mme MALIVEL

Madame le Maire rappelle qu'au dernier conseil municipal elle avait mentionné qu'une enquête publique se déroule du 20 octobre 2026 au 20 janvier 2027 en Mairie. Elle concerne la demande d'autorisation environnementale déposée par la société GRAVISUD dont le but est de pérenniser son installation de traitement de matériaux et sa station de transit de matériaux nécessaire aux activités de recyclage de matériaux inertes conduites depuis plusieurs années sur le site de « Sainte croix » situé sur notre commune.
2 réunions publiques organisées à la salle des fêtes : la 1ère le 3 novembre 2026 et la 2ème le 14 janvier 2027.
Chaque conseiller a reçu par émail le dossier le 02 octobre. Aujourd'hui ils doivent donner un avis sur cette demande de maintien de cette activité industrielle de recyclage de matériaux inertes déposé par la société GRAVISUD
Ce projet nécessite donc l'obtention d'un nouvel arrêté préfectoral d'autorisation. C'est l'objet du présent dossier de demande d'autorisation environnementale.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

- **DONNE** par 14 POUR ET 1 ABSTENTION, un AVIS FAVORABLE pour la pérennisation des installations de traitement de matériaux et de la station de transit de matériaux nécessaire aux activités de recyclage de matériaux inertes conduites depuis plusieurs années sur le site de « Sainte croix » situé sur notre commune à la Société GRAVISUD. Cette plateforme de recyclage visera à recycler en moyenne 20 000 tonnes de déchets inertes par an, et 50 000 tonnes par an au maximum, sans limitation de durée.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY

MAIRIE DE ROUSSILLON * VAUCLUSE 84220 *

Secrétaire de séance

Marie BERNARD